

N'importe qui peut devenir président ? C'est vrai ça ?

N'importe qui peut devenir président ? C'est vrai ça ?

Mmmm pas vraiment.

Bon déjà n'importe qui, non. Parce que comme le vote, c'est réservé aux humains. Déso Doug.

Mais si ton maître, lui, décide d'être candidat à l'élection présidentielle, il peut **l'annoncer publiquement** et commencer à exposer ses idées dans les médias.

Mais pour que sa candidature soit possible, des **critères de base** doivent être remplis : être majeur, de nationalité française, avoir fait son service militaire ou sa journée d'appel (la journée où on vérifie que vous savez lire un programme tv ? Voilà, bah ça c'est important), et ne pas avoir été condamné, (en plus d'une peine liée à certains délits ou crimes), à une **peine d'inéligi... de quand t'es pas éligible**

Donc tout ça, c'est la base, mais après, ben faut des sous.

Il doit maintenant désigner un **mandataire financier**, une sorte de super comptable, qui gèrera ses comptes de campagne. D'ailleurs, **une partie des dépenses pourra être remboursée** : à hauteur de 47,5 % pour ceux qui ont recueilli plus de 5% des suffrages et 4,75 % des dépenses pour les autres. mais c'est uniquement si les règles sont respectées. Bon, les règles c'est pas dépasser le plafond de dépenses, ou euhh éviter de piocher dans la caisse par exemple. Allez les gars, on peut le faire !

Pour devenir **officiellement candidat**, il doit également **obtenir des "parrainages"**. Après la publication du décret de convocation des électeurs, il doit recueillir au minimum 500 signatures, venant **d'élus parmi 42 000** maires , conseillers départementaux et régionaux, ou encore députés et sénateurs. Seulement là où ça se complique, c'est qu'un élu ne peut soutenir qu'un seul candidat et que les signataires doivent venir d'au moins 30 départements ou collectivités différents.

S'il passe cette étape avant le 6e vendredi précédant le 1er tour, cette année ça tombe le 4 mars, il ne lui reste plus qu'à au conseil constitutionnel : **sa déclaration d'intérêt et d'activité**, qui précise ses dernières activités professionnelles, d'éventuelles parts détenues dans des entreprises, ou encore la profession de son conjoint ; mais également **sa déclaration de patrimoine** qui sera rendue publique. Les trucs classiques pour un entretien d'embauche quoi, CV, lettre de motiv...

Et puis enfin, **quinze jours avant le premier tour**, ici le 28 mars, il peut démarrer la **campagne OFFICIELLE** : les **affiches officielles sont disponibles**, les **bulletins officiels à son nom** et son **programme officiel** sont envoyés à tous les électeurs. C'est officiel officiel quoi.

Et tout ça, c'est remboursé à 100% par l'État, c'est cadeau, en plus d'une partie des dépenses de campagne, rappelez vous.

C'est aussi le moment de débattre dans les médias , où une stricte égalité des temps de parole DOIT être respectée.

Donc en théorie, presque tout français (humain) peut devenir président, mais dans les faits, bah c'est pas si simple.

Allez, à bon entendeur